

Arrêté n°2022-03-11-12 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique - Section 19-20-70

Collège B Scrutin du 10 mars 2022 Proclamation des résultats

La Présidente de l'Université de Poitiers

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;

Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020,

portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;

Vu l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques,

Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;

Vu l'arrêté électoral n°2022-01-27-12 du 27 janvier 2022 portant élection de la Commission d'expertise scientifique - Section 19-20-70;

Vu l'arrêté de recevabilité des listes n°2022-03-04-12 du 04 mars 2022 ;

Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 11 mars 2022 .

ARRÊTE

Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	5
Nombre d'électeur(rice)s inscrit(e)s	18
Nombre de votant(e)s	17
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	17

Répartition des sièges

Listes		Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
Equité, dialogue et probité		5	29,4%	1,47	1	1,60		1
Liste des sections 19-20-70		12	70,6%	3,53	3	1,80	1	4
Total		17						5
	Sièges pourvus				4		1	
Sièges restant à pourvoir		0	1		1	1	0	
	3,40				•			

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution des sièges à :

Listes	Titulaires ARMELLE GIGLIO-JACQUEMOT				
Equité, dialogue et probité					
Liste des sections 19-20-70	STEPHANIE NETTO				
Liste des sections 19-20-70	ALEXIS AVDEEF				
Liste des sections 19-20-70	LAURENCE ELLENA				
Liste des sections 19-20-70	BENOIT LEROUX				

Article 3: Proclamation - Election:

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élue(s) le(s) candidate(s) désignée(s) à l'article 2.

Article 4: Affichage - Publication:

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFR Sciences humaines et arts et publiés au Recueil des actes administratifs de l'Université de

Fait à Poitiers, le vendredi 11 mars 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

P/le Président de l'université et par délégation, Le Directeur des affaires juridiques